Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Chaouel 1442
21 Mai 2021

N° 40

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1186**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1196**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1198**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1198**
Avis aux créanciers..... **1205**
Convocations
Sociétés anonymes **1207**
Autres sociétés **1216**
Divers
Avis au public..... **1218**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de GAT Assurances..... **1219**
Bilan de GAT Vie **1224**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

GAT ASSURANCES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de la société GAT ASSURANCES,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 29 juin 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **101 853 462,217** Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **15 578 793,649** Dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT ASSURANCES » avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 MARS 2021

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS	**AMC Ernst & Young**
Mohamed Hédi KAMMOUN	**Noureddine Hajji**

Groupe GAT ASSURANCES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de « GAT ASSURANCES »,

I- Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2020, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « GAT ASSURANCES », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **100 305 988,628 dinars,** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **16 338 907,270 dinars.**

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2020, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°P2 « les provisions techniques brutes » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme

significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous attirons votre attention sur le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Par ailleurs, les sociétés du groupe doivent se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées.

Tunis, le 06/04/2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young	**ECC MAZARS**
Noureddine Hajji	**Mohamed Hédi KAMMOUN**

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Identifiant Unique I.U. n°: 0000673N

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

En vertu du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 21/04/2021 sous le numéro 21801294 quittance n°M028191 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 30/04/2021 sous le n°202135199, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT ASSURANCES a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2020, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2020 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter la prime d'émission, soit 4 400 000 dinars au résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 0 dinars et le report à nouveau s'élève à 4 424 892,898 dinars.

Résultats reportés	24 892,898
Prime d'émission (PE)	4 400 000,000
Nouveau résultats reportés après affectation PE	**4 424 892,898**

Sur cette base, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 bénéficiaire qui s'élève à 15 578 793,649 dinars comme suit :

Résultat net bénéficiaire 2020	15 578 793,649
Résultats reportés	4 424 892,898
Total	**20 003 686,547**
Réserves de réinvestissement 2020	7 500 000,000
Réserves légales 5%	981 035,995
Fonds Social	200 000,000
Reliquat	**11 322 650,552**
Dividendes	9 225 000,000
Résultats reportés	**2 097 650,552**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action de 2,050 dinars et ce à partir du 16/07/2021 au siège social de GAT ASSURANCES.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2021 la somme totale de 120 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2021 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO constate que le mandat de tous les Administrateurs au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES prend fin au terme de l'exercice 2020 et décide la nomination des Administrateurs suivants : M. Mohamed DKHILI, M. Tahar LADJIMI, M. Karim TRAD, M. Yann DREVILLON, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (2 sièges), MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II, GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT, pour une période de trois années (2021-2022-2023) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

2021R01358SANB2

GAT VIE

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les actionnaires

De la société « GAT Vie »

92-94, Avenue Hédi Chaker – Tunis 1002

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « GAT Vie » au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « GAT Vie », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat technique, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net de bilande 229 836 846 dinars, des capitaux propres positifs de 14 956 923 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2 169 336 dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur :

- Le fait que la compagnie doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.
- La note aux états financiers n°11 « Note sur les provisions techniques » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires sur les engagements techniques de la Compagnie.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une

anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par Le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur :**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société « GAT Vie »avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 25 mars 2021

Le commissaire aux comptes

Mohamed Hédi KAMMOUN

ECC Mazars

GAT VIE

SA au capital social : 7.000.000 dinars

Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

I.U. n°: 033270B

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021

Suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 22/04/2021 sous le numéro 21801306 quittance n°M028341, et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 29/04/2021 sous le n°202134863, l'Assemblée Générale Ordinaire de GAT VIE a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT VIE relatif à l'exercice 2020, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de GAT VIE au 31/12/2020, approuve ces états financiers arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées et prend acte des conventions réglementées qui sont antérieurement approuvées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2020 bénéficiaire qui s'élève à 2 169 336,284 dinars de la manière suivante (en dinars) :

Résultat net bénéficiaire 2020	**2 169 336,284**
Résultats reportés	2 338 226,893
Total	**4 507 563,177**
Réserves légales 5%	19 010,720
Fonds Social	50 000,000
Dividendes	1 120 000,000
Report à nouveau	**3 318 552,457**

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action de 16 dinars et ce à partir du 16/07/2021 au siège social de GAT VIE.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT VIE à titre de jetons de présence pour l'année 2021 la somme totale de 40 000 dinars en brut. L'Assemblée Générale Ordinaire décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2021 la somme totale de 12 000 dinars en brut pour chaque Comité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

2021R01361SANB2

Renouvellement de mandat des administrateurs

Dépôt des états financiers

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital souscrit et libéré de 28.000.000 dinars

GROUPE S.F.B.T.

Siège social : 5, Boulevard El Béji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 0030241H

CNSS : 0020879854

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2021, enregistré à la Recette des finances de Charguia, le 14 avril 2021 sous le n°21703230, quittance n°48778, l'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed BOUSBIA
- Monsieur Guy DE CLERCQ
- Monsieur Jean Claude PALU

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie pour une durée devont expirer à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2020 ont été déposés auprès du Centre National du Registre des Entreprises (RNE), le 30/4/2021 sous le n°202135211.

2021R01375SANB2

Société AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Ines Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - Tunis

Objet : Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément CMF n° : 24-2007 du 5/12/2007

Matricule fiscal : 1055155B/N/M/000

RC : B0143772008

AL HIFADH SICAV informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré le 23 avril 2021 à la recette des finances de La Charguia - Tunis, sous le n°21803542, et au Registre National des entreprises sous le n° de dossier 202136227, le conseil d'administration réuni le 01 juin 2020, a décidé ce qui suit :

- Le renouvellement de la nomination de Monsieur Jilani Chouchene en qualité de Président du Conseil d'Administration de la SICAV.

- Le renouvellement de la nomination de Monsieur Hafedh Sbaa en qualité de Directeur Général de la SICAV.

Ces mandats ont été conférés pour une période de trois ans s'achevant à l'issue de l'AGO statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2021401257SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

CAFE SFAX

SARL au capital de : 2.500 Ds

Siège social : 14 Av Hédi Chaker - Tunis

M.F N° : 01654/P/M/000

Suivant P.V Ordinaire en date du 02/4/2021 enregistré à la Recette Rue d'Autriche Tunis le 5/4/2021 sous le n°24729/21701441 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 5/5/2021 sous le n°202135810. Il a été décidé :

- Examen et approbation des états financiers et l'exercice 2020.

- Quitus aux Gérants de leur gestion durant l'exercice 2020 et avant.

2021T00502SRLB2

Société SCARPA Da OGI

Sarl au capital 1.000,000 dinars

Siège social : 34, rue d'Algérie, Hammam-Lif

Identifiant Unique : 1451582B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/3/2021 enregistré à la recette des finances rue de Kairouan Hammam-Lif le 5/4/2021, sous n°2150731, quittance n°1774 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 19/4/2021 sous le n°202131956, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 1er/4/2021, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère 3ème étage.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 15 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2021401252SRLB2

SERMA INTERNATIONAL SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 100.000 DT

Cité Technologique - Route de Raoued - 2088 Ariana

I.U : 1070503K

CNSS : 285470-96

Suivant une assemblée générale ordinaire des associés du 14/4/2021 enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau Tunis, le 14/4/2021 sous Qn°M003741, En°21802710.

Les associés ont approuvé les Etats Financiers arrêtés au 31/12/2020.

Les associés ont décidé de renouveler le mandat de Mme. Dorra Ben Hamida en sa qualité de commissaire aux comptes pour une durée de (03) trois années.

Dont un exemplaire du PV a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises sous l'identifiant unique n°1070503K daté du 23/4/2021.

2021401255SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Jazira en date de 26/4/2021 sous le n°21201316 quittance n°26478 ;

monsieur Habib Barkaoui a vendu à monsieur Mouldi Ben Salem la totalité du fonds de commerce sis à 15 rue d'Alger Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au 17 bis rue de la Marsa Bardo Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 5 mai 2021.

2021T00501FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé en date du 14/11/2018 enregistré à la recette des finances à Ras Jbel le 14/12/2020 quittance n°MO60273 et n° d'enregistrement 20203020, Mr Sami Ben Ali Korte titulaire de la c i n n°05657667 en date du 20/6/2013 a vendu à Mr Mohsen Ben Ali Nahedh le fonds de commerce de boulangerie situé à l'avenue 9 avril Ras Jbel.

Les objections doivent parvenir auprès de l'acquéreur à son adresse situé à la boulangerie elhamd avenue 9 avril Ras Jbel dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux Achourouk et Quotidien le 18/5/2021.

2021R01368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 22/4/2021 n° de quittance M045118, n° d'enregistrement 21201964, Mr Walid Ibna ibrahim donne à titre de vente le fonds de commerce à Mme Zayneb Zaidi cin°11860687 il s'agit d'un Espace d'Alimentation Générale sis à Cité Enntilak Rte des gardes nationales Birbouragba 8050 Hammamet avec ses éléments morals et matériels, soient les oppositions concernant la dite vente seront adressées à la demeure du maître Ali Eljomni avenue Habib Bourguiba 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 29/4/2021.

2021R01377FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing du 23 avril 2021 à la municipalité de Ksar Helal, enregistré à la recette des finances de Moknine le 26 avril 2021 quittance n°M025160 n° d'enregistrement 21200754, Mr Fakhri Bennasr a vendu à Me Kaouther Jannene la totalité du fonds de commerce il s'agit d'une boutique pour l'exercice de commerce située à n°02 espace Dahmouni rue la République 5050 Moknine ; les oppositions si elles ont lieu devront être déposées dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur et l'adresse indiquée ci-dessus du fonds de commerce sera le lieu de correspondance de ces oppositions. Annonce publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 19/5/2021.

2021S00562FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation du 9/3/2021 acte notarié de maîtres Yessine Rebai et Wadie Abid monsieur Hbib Ben Hsan a donné à ses fils Abdelkrim et Khaled domiciliés à la route Kaied Mhamed km 3 Zanket Masmoudi Sfax le fonds de commerce destiné à la menuiserie et la menuiserie traditionnelle sise à la route Gremda km 1.5 Sfax. Les oppositions s'il y a lieu seront reçues entre les mains de Abdelkrim et Khaled Ben Hsan dans leur domicile situé à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué dans les vingt jours de la date de cette publication.

2021X00557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat signé le 20/4/2021 enregistré à la recette des finances Palais des Finances Bizerte le 21/4/2021 sous le numéro 21201442 quittance n°M030276 Mme Rym Mersani titulaire de la C.I.N n°08968446, a cédé à Mr Abdelmajid Attia titulaire de la C.I.N n°01575178, la totalité du Fonds de commerce avec ses éléments morals et matériels existant à la Rue Hsan Matali Jarzouna Gouvernorat de Bizerte (FAST FOOD).

Les oppositions seront reçues à l'acheteur à l'adresse du Vendeur du fonds sis à Souk lethnin - kabtna 2 Menzel Bourguiba Gouvernorat de Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au Journal "الشروق" en date du 27/4/2021.

2021401261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 9-10 Mars 2021 enregistré à la recette des finances Sidi Hsine le 10-3-2021 sous le n°21200669 quittance n°M017450 madame Henda Aouni demeurant au 37 rue Abdallah Missaoui cité de la santé, Ben Younes el Agba, a vendu à monsieur Souheil Msahli demeurant à Borj Massaoudi, el Krib Seliana, un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels conçu pour toute activité commerciale exploité dans un local sis à km 7 route el Kef intersection rue Houcine Dey et impasse n°10 rue Houcine Dey, el Agba, avec un prix de vente de trois mille dinars.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de l'acheteur demeurant au km -7- route el Kef intersection rue Houcine Dey et l'impasse n°10 rue Houcine Dey, el agba Tunis, et cela dans un délai de 20 jours à compter de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 8-4-2021.

2021401273FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 29/3/2021 n° de quittance M035760, n° d'enregistrement 21301535, Sté Bazar Boudhina donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance Libre) à Monsieur Ahmed Khatar cin n°14409657 il s'agit d'un Espace de Commerce Restaurant, Buvette, Pâtisserie sis à l'Avenue de La République 8050 Hammamet avec

ses éléments morals et matériels, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à la demeure du maître Abdelkader Selem Jaaouen avenue Habib Thameur Tunis.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 29/4/2021.

2021R01376FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bouficha le 15/3/2021 n° de quittance M004771, n° d'enregistrement 21300174, Sté La Paix avec un numéro MF 35743Y donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance Libre) à Monsieur Kaies Abidi cin°07771233 son Espace Commerce Restaurant sis à Solari Yasmine El Hammamet 8050 Hammamet avec ses éléments morals et matériels, soient les oppositions concernant la dite de vente seront adressées à la demeure du maître Salah Fakhfakh avenue de l'indépendance 8050 Hammamet.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 29/4/2021.

2021R01378FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un parti politique

«COALITION DE LA DIGNITE»

Nom du parti : Coalition de la Dignité

Logo : Trois arcs de couleur verte graduée surmontés du drapeau de la Tunisie dans un cercle rouge.

Fondateur : Seif Eddine Makhlouf

Siège : 05 Impasse N°: 02 Avenue Youssef Rouissi, Manar 2 Tunis - 2092 République Tunisienne.

Représentants légaux :

- Abdellatif Aloui (Chef du Bureau politique)
- Mondher Ben Attia (Trésorier)
- Seif Eddine Makhlouf (Porte-parole officiel)

Par le biais d'un procès-verbal daté du 16/5/2021, le bureau politique a décidé de designer Mr. Abdellatif Aloui en tant que représentant légal du parti assisté par le trésorier Mr. Mondher Ben Attia en tant que co-signataire dans tout actes ou engagement de nature financière.

2021T00506APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Suite à l'enregistrement du procès-verbal à la recette des finances sous le numéro 21700546 de la date du 13 avril 2021, un groupement de développement agricole a été constitué :

Nom : RAIDA ERGUEB

Adresse sociale : 02 Rue République.

Délégation Ergueb 9170 Gouvernorat Sidi Bouzid.

Objectifs :

- La protection des ressources naturelles dans le domaine de son intervention.
- L'équipement de ses périmètres d'intervention en équipements ruraux nécessaires.
- L'exécution des services agricoles et des travaux de pèches.
- L'augmentation de la productivité des exploitations agricoles.

Membres du conseil d'administration :

- Moufida Jlalli : présidente du conseil d'administration
- Saïda Sayahi : trésorière.

2021R01126APSF1

Constitution d'un syndicat

Suite au PV n°05 du 4/02/2021 enregistré au gouvernorat de Tunis, un syndicat a été constitué :

Nom : L'union générale des syndicats de la garde nationale

Siège social : 03 rue de Turquie Tunis

Objectif général : Défendre les intérêts matériels et moraux des employés de la garde nationale et contribuer à la réforme et au développement du système de travail.

Secrétaire général : Issam Waslati

Trésorier : Nejmeddine Kheder

Secrétaire général adjoint chargé des affaires juridiques : Saifallah Hichri

Secrétaire général adjoint chargé des négociations : Mourad Yousfi

Secrétaire général adjoint chargé des études : Sami Hammami

Secrétaire général adjoint chargé des structures : Mohamed Zoghlami

Secrétaire général adjoint chargé de l'édition et de l'Internet : Mohamed Slimemi.

2021R01367APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Ahlem Bent Mansour Saadaoui, CIN n°07002664, demeurant à la cité populaire Sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous, en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire de la propriété à vendre.

Ramzi Ben Sadok Ben Abderrahmen, CIN n°05182858, demeurant à la cité populaire Sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous en sa qualité d'intervenant dans l'hypothèque et il a un droit personnelle sur la propriété suivant le régime de la communauté des biens.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°34702 Ben Arous dénommé «mouhamed riadh 5», sise 7 rue Ali Balahouen Radés Ben Arous, il s'agit d'un terrain d'une contenance de 285 m² sur lequel figure une villa composée, d'un salon 3 chambres, cuisine, douche, toilettes, salle de bain superficie couverte est de 166 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 171.000.000 dinars outre les frais de l'adjudication

Date et lieu de l'adjudication : le Jeudi 24/6/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2021T00503VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : BH BANK (banque de l'habitat précédemment) en la personne de son représentant légal, S.A. inscrite au registre national des entreprises sous le n°W0024588 ayant son siège social 21 Avenue Kheireddine Pacha - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Saida Bent Amor Aouini ; CIN n°00376300 demeurant App n°74 immeuble C résidences de l'intérieur Boumbal Ben Arous; aussi rue el Arroussa n°120 cité el Wafa M'hamdia Ben Arous; en sa qualité de débiteur hypothécaire.

Mbarek Ben Yahia Zemzmi, CIN n°00240424 demeurant App n°74 immeuble C résidences de l'intérieur Boumhal Ben Arous ; aussi rue el Arroussa n°120 cité el Wafa M'hamdia Ben Arous ; en sa qualité de caution réelle.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°38997 Ben Arous dénommé (wafa 124) d'une superficie de 128 m² sise à la rue el Aroussa n°120 cité el wafa M'amdia Ben Arous, sur lequel est bâtie une maison de 66 m² composée d'un salon et 2 chambres, cuisine, toilette et, terrasse et un jardin

Mise à prix : La mise à prix est de 81.015.065 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication le jeudi 24/6/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous, Chouchet Radés Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2021T00504VEPA1

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

Après déduction de la mise à prix de 40%

1- Le demandeur à la licitation :

- La Compagnie tunisienne d'électronique el Athir - société anonyme - dont le siège social est à Tunis - 27 avenue Kheireddine Bacha. RC : B179701996, identifiant unique à la RNE 0000388L.

- La société El Athir Service - société anonyme - dont le siège social est à Tunis - 27 avenue Kheireddine Bacha. RC : B141261996, identifiant unique à la RNE 0288973 P.

2- Le défendeur à la licitation :

- La société MEDIA SAT - SARL - dont le siège social est à Zarzouna Bizerte -R.C N°B145871997 Identifiant unique à la RNE 0532558T.

- Monsieur Hedi Mandar demeurant à 14 rue Mongi Slim - Bizerte.

3- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2 Bis rue d'argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis M.F n°1470605X.

4- L'immeuble objet de la licitation :

Le bien immeuble objet de la licitation est le titre foncier n°32136 Médenine se trouve à Chkaikia village Boughrara Médenine sud.

Il consiste d'après le rapport d'expertise préparé par l'expert Omar Atig en vertu de l'ordonnance sur requête émanant de M. le Président du Tribunal de 1ère instance de Médenine en date du 10/8/2020 sous le n°156490, en deux parcelles de terrain.

1ère parcelle c'est la parcelle n°129 objet du titre foncier n°32136 Médenine d'une superficie 1761m2 composée d'un seul olivier (01).

2ème parcelle c'est la parcelle n°128 objet du titre foncier n°32136 Médenine d'une superficie 14606.00m2 composée de 40 oliviers Zalmati taille grand et 02 oliviers Chamlali plus grand.

Dix-huit mille soixante dinars (18.060,000) après déduction de la mise à prix de 40%.

5- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de première instance de Médenine le lundi 7/6/2021, à partir de 9 heures du matin.

6- Visite :

La participation à l'adjudication se fera par l'intermédiaire d'un avocat après la consignation du 1/3 du montant de la mise à prix.

Les étrangers doivent se munir de l'autorisation de l'autorité concernée.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant et pour consulter le cahier des charges l'intéressé doit se rendre au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine où il est déposé.

2021R01362VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mouna Maghroum

Avocate à la cour de cassation

71, avenue de l'Indépendance, Le Bardo

Tél : 71.580.730

1) Poursuivant : AMEN BANQUE, S A représentée par son représentant légal ayant son siège social à Tunis Av Mohamed 5, R.C : B176041996 Tunis et élisant domicile à l'étude de l'avocat poursuivant ci-dessus mentionné.

2) Partie saisie : Samir Tabassi, agriculteur, titulaire de la CIN n°00582357, demeurant à la cité Erriadh Essaida Ejdaida Manouba, ou à Sidi Salem Ejdaida Manouba, en tant que débiteur.

3) Avocat poursuivant : Maître Mouna Maghroum Avocate à la cour de cassation, 71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo Matricule fiscal 784740 NAP000.

4) Immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°22895 Manouba (auparavant 247 Ariana) au nom de "Ezzouhour" situé à Sidi Salem Tabassi entre la route menant à Tebourba et une deuxième route menant à Ejdaida Manouba, consistant en un terrain agricole de 10 H 05 A 00 C 100500 m², c'est une grande place de 5000 m² avec 4 villas la première une villa de deux étages d'une superficie totale de 320 m2 160m² pour chaque étage, la deuxième villa d'une superficie de 280 m² et la troisième de 260 m² à coté de 6 chambres pour la congélation des fruits d'une superficie de 470 m² et un bureau d'accueil et une grande salle pour le stockage des boites de fruits et un parking pour les voitures et le matériel agricole de 100 m² et un bassin pour l'irrigation de 400 m 2 et une chambre pour les moteurs pour l'irrigation goûte à goûte pour les arbres fruitiers qui consistent en 6800 arbres de poires dans une superficie de 3.5 h et 4.5 h grenadiers le terrain est doté de l'électricité d'une force de 380 volt et de l'eau potable.

5) Mise à prix : Le Prix est de trois milliards quatre cent cinq mille dinars (3.405.000.000dt), ainsi que les frais légaux.

6) Visite de l'immeuble : tous les jours, pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Manouba et à l'étude de l'avocate poursuivante.

7) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 16 juin 2021 (16/6/2021) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Manouba.

8) Autorisations administratives : l'autorisation du gouverneur est requise pour toute vente en vertu de la loi n°29 année 2000 en date du 6/3/2000

Les étrangers doivent être munis en plus des autorisations administratives nécessaires.

Observations : Ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021R01366VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tél : 71.709.742

Fax : 71.709.778 - 71.709.776

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : La Société de TREFILAGE ET TERILLIS SOUDE, SARL, dont le siège social est à El Mourouj I, 1 avenue Taher Haddad- Ben Arous- immatriculée au Registre de Commerce du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n°B164471999, Matricule Fiscal 633294Z.

L'immeuble saisi : La totalité de la propriété appartenant à (le nom de la Sté) dénommé "RACHID" objet de titre foncier numéro 12185 Ben Arous, enregistré le 17/7/2000, d'une Superficie totale 2369 m² sise à la zone industrielle Borj Sedria, abritant une usine abandonnée qui était utilisée à la fabrication des câbles électriques, ledit bâtiment et composé d'un bloc administratif dans l'angle nord-est et un local de gardiennage et un local administratif d'une superficie de 76m² composé d'un espace d'accueil et de trois bureaux, d'une toilette, les murs de hauteur 3m sont en brique et la terrasse en ciment armé et le parterre en carrelage, les fenêtres en bois, le local de gardiennage couvert une superficie de 8m² en état d'abondant, le tout est entouré d'une clôture de hauteur de 2m² siège.

Les charges : Les parts indivises sont grevées des charges suivantes :

- Clause de déchéance au profit de l'AFI enregistrée le 17/07/2000.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 238.000,000 dinars inscrite le 17/7/2000.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 80.000,000 dinars inscrite le 4/9/2000.

- Hypothèque volontaire à hauteur de 110.000,000 dinars inscrite le 24/11/2003.

- Les trois hypothèques volontaires au profit de la compagnie internationale Arabe de recouvrement.

- Commandement valant saisie immobilière inscrite le 5/3/2021 au profit de la partie saisissante

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (640.000, 000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 10/6/2021 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous sise au plais de justice Chouchet Radés Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2021R01383VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Naziha Ghizaoui n°12 immeuble «enajeh» bloc c

Chouchet Radés Ben Arous

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des saisies immobilières du tribunal de Ben Arous le jeudi 10/6/2021 à 9 h Au profit de créancier

Mr Chokri Ghizaoui ayant comme avocat maître Ghizaoui Naziha un terrain d'une superficie de 355 mètres carrés, ses limites des terrains des voisins, sans hypothèques et équipé d'eau et d'électricité sans titre foncier.

Prix d'ouverture soixante-dix milles et trois cents cinquante dinars (70.350,000 d).

Le soumissionnaire doit assurer le tiers à travers un avocat.

2021R01387VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Faidi Chaker

Avocat à la cour d'Appel

43 Rue El Djazira - Tunis

A la demande de :

Belhassen Ben Mohamed Mahmoudi, ayant son adresse au cabinet de Maître Faidi Chaker, avocat à la cour d'Appel 43 Rue El Djazira, Tunis.

A la diligence de :

Maître Faidi Chaker avocat à la cour d'Appel ayant son cabinet 43, Rue El Djazira Tunis.

Partie saisie :

Khadija Ayari; demeurant au 16, Rue de Sfax, Mourouj 1, Ben Arous

Immeuble à vendre :

Une villa moderne, en parfaite état objet du TF n°15713 Ben Arous, située au 16, Rue de Sfax, Mourouj 1, Ben Arous d'une superficie de 456 m², composée de 3 étages :

- Sous sol,

- Rez-de-chaussée

- 1er étage, limité par un mur de quatre cotés.

Cet immeuble est composé de 2 salons, salle d'accueil, 8 chambres, 3 cuisines, 2 salles de bain, d'un garage, d'une jardin, eau potable, électricité, Gaz de ville naturel et autres accessoires importants.

L'objet à vendre supporte de 2 hypothèques d'un montant global de 133.983, 732 et d'une saisie conservatoire pour le montant de 1.327. 500 ,000.

Mise à prix :

582.856,000 D majoré des frais de justice et honoraires d'avocat.

L'immeuble objet de cette vente supporte de deux Hypothèques de 133 .983 ,732 et d'une saisie conservatoire d'un montant de 1. 327. 500,000.

Date et lieu de la vente :

Le jeudi 17 juin 2021 à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

Visite :

Tous les jours de la semaine.

Consultation du cahier des charges, au greffe du tribunal indiqué, ou au cabinet de Maître Faidi Chaker.

Tout adjudicataire étranger doit se munir d'une autorisation administrative. Tout adjudicataire doit consigner le 1/3 du prix au moins; par un chèque certifié ou par une caution bancaire définitive et irrévocable.

2021R01389VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

"AMEN-BANK" société anonyme siège social Avenue Mohamed V 1002 Tunis, RNE n°00221M, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Abderrazak Ben Mohamed Hallab, titulaire de la CIN n°02837719 demeurant à 333 rue Ibn Charaf citée Erriadh 3 Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété, objet du Titre Foncier n°132088 Sousse, située à la rue Ibn Charaf cité Erriadh 3 Sousse, d'une superficie de 552 m², consistant en une grande villa duplex comprenant un sous sol, un rez-de-chaussée, un premier étage, studio et un jardin.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 17/6/2021 à 9h.

Mise à prix :

Huit cents cinquante mille huit cents cinquante Dinars (850. 850 ,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00560VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Sur saisie immobilière

Après la baisse de la mise à prix de 40 %

Partie poursuivante : la société «SAMTEk Sarl» en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à B03 avenue KAZAKHSTEN IDAR 2 Nasr 1 enregistrée au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B034192017 et qui a désigné son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Halloul sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse (MF : 0182736/V).

Partie saisie :

Ahmed Chadly, demeurant à 240 route de Tunis, Hammam-Sousse titulaire de la carte d'identité nationale n 08474600.

Avocat poursuivant : maître Mohamed Halloul, demeurant à son bureau sis à l'avenue de la République; Hammam Sousse (MF : 0182736/V).

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du logement sis à Sahloul à Sousse objet du titre foncier n° 82679 Sousse d'une superficie de 317 m² qui est un lot jumelé du coté nord clôturé de tous les cotés sur lequel a été bâti une villa moderne et cossue avec un étage comportant deux appartements celui du coté ouest est un appartement moderne et celui du coté est encours de construction.

Mise à prix : Après la baisse de 40 % du prix. La mise à prix est fixée à quatre cent soixante et un mille et deux cent cinquante dinars 461.250 DT auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 17/6/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse sis au palais de justice de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble : Chaque jour de 9 H à 17 H.

Pour plus d'informations il est possible de consulter le cahier de conditions de vente déposé au tribunal de première instance de Sousse ou bien au bureau de l'avocat poursuivant.

Pour participer à l'adjudication il faut déposer le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou bien une garantie bancaire à première demande et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur de la région.

2021S00561VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts Des immeubles immatriculés

Le poursuivant :

Comptoir d'équipement général en gros au nom de son représentant légal, SARL, Matricule fiscal n° d'enregistrement à la RNE 0003747C siège social sis au n°23 rue Majida Boulila 3002 Sfax, son avocat Maître M Haithem Ben Maklouf avocat à la cour de cassation, sis à la rue des Fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73 264 360, Fax : 73 260 557.

La partie saisie :

Abdelhak Ben Salem Essaiesse, vailleur, numéro CIN 0414918, demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Bembla 5021 Monastir.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit des parts indivises en propriété de Mr Abdelhak Essaiesse dans 5 titres fonciers :

1/ 109.155 parts de la totalité de 1185 parts de l'immeuble dénommé «Mouna» objet du titre foncier n°11061 Monastir, sis à Bembla, Monastir, composé de la parcelle n°819.

2/ 2026.69 parts de la totalité de 3003 parts de l'immeuble dénommé «Monjia» objet du titre foncier n°17313 Monastir, sis à Mnara, délégation Bembla, Monastir, composé des parcelles n°606-607-612-621-623-629-631-656-668-673-683-326-329-333-335-500-506-597.

3/ 1276.75 parts de la totalité de 5107 parts de l'immeuble dénommé «Rafika» objet du titre foncier n°18116 Monastir, sis à Mnara, délégation Bembla, Monastir, composé de la parcelle, n°41413.654 parts de la totalité de 6736 parts de l'immeuble dénommé «Hassina» objet du titre foncier n°22792 Monastir, sis à Bembla, Monastir, composé de la parcelle n°468.

5/ La totalité de 213 parts de l'Immeuble dénommé «El Baraka» objet du titre foncier n°56751 Monastir, sis à Bembla, Monastir, composé de la parcelle n°1.

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Charges grevant la totalité de l'Immeuble dénommé «El Baraka» objet du titre foncier n°56751 Monastir, sis à Bembla, Monastir, composé de la parcelle n°1 :

1/ Hypothèque volontaire au profit de l'UIB pour un montant 230.002,000 dinars inscrit le 28/10/2008 folio 08/3 n°4986/1.

2/ Hypothèque volontaire au profit de l'UIB pour un montant 130.000,000 dinars inscrit le 28/10/2008 folio 08/3 n°4987/1.

3/ Hypothèque volontaire au profit de l'UIB pour un montant 50.000,000 dinars inscrit le 7/12/2011 folio 11/2 n°3757/1.

4/ Hypothèque volontaire au profit de la société Electrostar pour un montant 400.000,000 dinars inscrit le 26/9/2013 folio 13/2 n°4108/1.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à cent dix huit milles soixante quatorze dinars 081 millimes (118.074,081 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le mercredi 23 juin 2021 à partir de 9 h et suivant près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première Instance de Monastir et à l'Etude de Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2021S00566VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax le lundi 21/6/2021 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Chedly Ben Abdelkader Hamza, aide cordonnier, demeurant rue Essamra n°9 Sfax CIN n° 01259619.

- Monsieur Rabii Ben Abdelkader Ben Chedly Hamza, ouvrier, demeurant à la rue Essamra n° 9 Sfax CIN n° 05313428.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'un appartement à l'étage sis route Sidi Mansour km 4 zenket Elleuch Sfax d'une superficie de 135 m² des escaliers amenant à l'appartement.

Au Nord Ben Mansour, à l'Est route d'où l'entrée, au Sud et à l'Ouest Chakchouk. Composé d'une cuisine un couloir un hall un salon ouvrant sur un hall une chambre à coucher une chambre Sud Est une salle de bain salle d'eau un balcon dont une partie est non couverte ayant la forme d'un

balcon contigu la limite Nord d'une superficie de 34 m².

Mise à prix :

Quatre vingt quatorze mille quatre cent Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouverneur. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 31.466,666 D.

2021X00555VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque de Tunisie, société anonyme, RC n°B1105941996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 2 Rue de Turquie Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF : 501961 F/A/P/000.

Partie saisie en sa qualité d'hypothécaire :

Harem Ben Ahmed Keskes, menuisier, titulaire de la CIN 01328150, demeurant à l'avenue Hedi Cheker impasse Keskes 3021 Sekit Ezzit Sfax,

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°37607 Sfax, dénommée «Sana» d'une superficie de 752m², constituée d'un terrain avec villa, située à l'avenue Hédi Chaker impasse Keskes connue par l'Oued dérivée sur la route de Tunis au niveau de Sakit Ezzit du côté ouest où l'impasse Keskes devant la salle des fêtes «Amira».

Mise à prix :

Fixée à cent cinquante mille dinars (150.000,000D) après réduction du prix de 40% en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi quatorze juin deux mille vingt et un 14/6/2021 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2021X00556VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

74 225 462

MF : 580954WPA000

Créancier saisissant :

La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, identifiant unique et matricule fiscal n°1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) Ridha ben Taieb Mdeda, tunisien, ouvrier, titulaire de la CIN n°05323236 demeurant à Av. Carthage Médina center 3001 Sfax (en qualité de débiteur et propriétaire),

2) Imen Bent Hafsi Ben Salah Ep Mdeda ; Tunisienne, propriétaire titulaire de la CIN n°08762110 demeurant à cité El Bahri 2 Rue 2008 n°2 Sfax (étant que le débiteur est marié selon le régime de copropriété),

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

L'immeuble saisi consiste en un terrain de 483 mètres carrés clôturé des 4 cotés par des murs. Situé à la rte Saltnia km 9 : du coté droit sens vers Hzag. Exactement à la rue Med Belhadj dérivant de l'avenue Gargouri et qui s'éloigne de la route principale de 600m. Il se situe dans une zone d'habitation, il est prés de la ville et des magasins commerciaux et administratifs. Pour cela il est bien situé, il est limité du sud par un voisin non connu, à l'est par Ridha, du nord par une entrée par laquelle l'entrée de la villa, et à l'ouest par une entrée. Sur le terrain est édifiée une villa ayant son entrée du coté nord, sa surface couverte est de 206 mètres carrés environ y compris la surface du garage où se trouve le puits.

La villa comporte un hall, une cuisine moderne avec un lavabo et des marbres, ses murs sont couverts de faïences, une toilette et une salle de bain équipées, 3 chambres, un salon, une chambre de provision, un véranda coté sud et les appartenances (garages sous forme de cuisine avec puits). Les portes sont en bois, fenêtres en aluminium et micheler protégées par du fer forger.

L'état global est en dessus du moyen, habitable, toute la construction est nouvelle, les murs extérieurs en pierres et intérieurs en briques, peinte, le sol des chambres en carrelage, les murs construits puis en staff. Equipé par l'électricité mais lui manque les lampes et les prises.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre à été estimée à cent quatre vingt douze milles cinq cent dinars (192.500.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi vingt et un juin deux mille vingt et un (21/6/2021) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax1 sis à la rue Victor Hugo Sfax.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis Taieb Mhiri lm. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2021X00558VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : Société tunisienne de banque, au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B1823311996, sis à l'avenue Hédi Nouira Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Partie saisie : - Mondher Ben Mohamed Zouari, titulaire de la CIN n°01336050, sis à l'avenue Taieb Mhiri n°15 Sakiet Edddaier Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé lundi 14/6/2021 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo à la vente d'un terrain route Saltnia km 6.5 dans une rue perpendiculaire à la route principale (Taieb Mhiri) faisant l'objet d'un titre foncier n°77180 dénommé «FIRAS» :

Le terrain est constitué de 2 lots le 1er est de 78 m² et formant un espace pour le 2ème lot qui est de 111 m². Sur ce dernier sont bâties 2 salles.

La première est constituée d'une chambre et des toilettes et une porte ouvrant sur la 2ème salle contenant une porte ouvrant du coté Est d'où l'entrée.

Le terrain est limité du coté Nord Amin Zouari d'une part et une entrée de l'autre part, du coté Est une entrée commune d'où l'entrée du coté Ouest et Sud un voisin.

Les 2 salles sont dotées de l'éclairage et en bon état.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble est fixé à soixante cinq mille dinars (65.000, 000D) selon l'évaluation de l'expert Moncef Dammak auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal. La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax, rue Victor Hugo où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2021X00561VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de la BH BANK élisant domicile chez son avocat Maître Lotfi Hassen Centre Dorra Bloc A App 6 El Manar 3 Tunis, inscrite au RNE n°0024588W.

Contre la partie saisie : 1) Kamel Dridi, titulaire de cin n°05010410 en sa qualité de débiteur hypothécaire, demeurant : - 47 rue Luxembourg, El Mourouj 4 Ben Arous.

- 246 cité Elmalaab Ben Arous.

2) Samira Mejri titulaire de cin n°05165662 en sa qualité de hypothécaire réel, demeurant à la même adresse.

A la diligence : de Maître Lotfi Hassen, Avocat, Centre Dorra Bloc A App 6 Elmanar 3 Tunis.

Immeuble à vendre consiste en la propriété immobilière faisant l'objet du titre foncier n°13645 Ben Arous dénommé «Bouali», sise 47 rue Luxembourg, El Mourouj 4 Ben Arous d'une superficie de 294 m² dont 140 m²couverte A usage habitation composé d'un salon, 3 pièces, une cuisine, une salle de bain, un WC, un abri de voiture et un petit jardin.

Mise à prix : 279.125,000 DT outre les frais judiciaires seront facturés en sus.

Date et lieu de vente : Le 10/6/2021 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Ben Arous à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par voie d'Avocat et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les non-Tunisiens.

2021401259VEPA1

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivante : La société BH Recouvrement (ancienne société Général de Recouvrement de Créances) société anonyme représentée par son Directeur Général demeurant à son siège social situé au 67, Rue Alain Savary, Cité Jardin II, Immeuble B, inscrite au RC au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B117372002 et titulaire de l'identifiant unique n°G 0788628 en qualité de créancier nantis inscrit au TF en date du 12/11/2012 (volume 01/2012 n°1744).

L'Avocat poursuivant : Maître AISSAOUI Abdelaziz, Avocat à la cour de cassation demeurant avenue Med Salah Belhadj Résidence "Le Printemps" Bloc "B" RDC Ariana 2080.

Partie saisie : Mohamed Noureddine ben Lazhar ben Mohamed Gatti demeurant avenue 7 Novembre Kasserine titulaire de la CIN n°0272693 en tant que caution hypothécaire de la société GATFI pour l'exploitation des carrières à Kasserine SOGECA SARL ayant l'identifiant unique n°0405820D siège social avenue 7 Novembre Kasserine représentée par son gérant.

Propriété saisie : L'immeuble revenant à la partie saisie objet du TF n°13973 Kasserine dénommé "Hend" sise à Kasserine nord d'une superficie totale de 3386 m² situé à coté des lotissements cité el Fath revenant à l'AFH à 120 m du lotissement el Fath 3 et l'immeuble est une parcelle nue limité au nord par une rue au sud par Med Ben Othman Rahmouni à l'est Youssef Ben Mekki Mdaini à l'ouest

par Abdallah Ben Ahmed Mdaini et C° en partie et le reste parcelle non connue son propriétaire au vue du plan d'aménagement il appert que : l'immeuble se situé à l'intérieur du plan d'aménagement destiné à la construction après son lotissement et la nature du terrain est UAa4 habitation jumelée il est traversé par une route projetée d'une largeur de 15 m et qui va diminuer son exploitation de 1620 m² et cette route passe par le milieu de la parcelle et sa surface représente 47,84 m² de la surface totale de la parcelle.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à (335.214,000 DT), Frais et Honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de l'adjudication : le 21/6/2021 à partir de 9 heures devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Kasserine.

La visite de la propriété peut avoir lieu tous les jours de la semaine administrative.

2021401265VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. : 71.797.400

MF : 424901K/A/P/000

1- Créancier poursuivant : AMEN BANK SA RC : B176041996 représentée par son président directeur général demeurant à l'avenue Mohamed V Tunis créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Avocat prés la cour de cassation ayant son cabinet à la Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 Avocat poursuivant.

2- Débiteur saisi : La Société Ennakl Véhicules Industriels SA - RC N°B0140342005, dont le siège social est à la route de Sousse GP1 Km 1.5 Jebel Jloud Tunis -En sa qualité de caution hypothécaire de la société Universal Auto Distributors Holding« «U.A.D.H» SA, RC : N°B01132242013, n°62 Ave de Carthage Tunis.

3- Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet des titres fonciers n° 83387 Tunis dénommé "Durance II" d'une superficie de 237m2 le titre n°48396 Tunis dénommé «La Durance» d'une superficie de 7558 m² - et le titre n°73592 Tunis dénommé «ESSAADA» sur lequel est édifié une unité industrielle et commerciale située sur la route nationale n°1 Tunis Sousse Km 1,5 Jbel jloud, comprenant divers constructions, dont une administration de 13 bureaux, une salle d'eau le tout d'une superficie couverte de 4522 m² et un premier étage de 1020 m² couverts composé de 10 bureaux, une salle d'exposition et deux entrepôts.

4- La mise à prix : de la totalité de l'immeuble saisi objet des titres foncier n°83387 Tunis n°48396 Tunis n°73592 Tunis est fixée à 8.236.700,000 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5- Date et lieu de la vente : La vente de la totalité de l'immeuble objet de la saisie aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis II sis à Sijoumi le lundi 21 juin 2021 à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le un tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2021401268VEPA1

Vente par adjudication

Maître Sahli Ridha, avocat auprès de la cour de la cassation sis au 14, Rue Belhsan Jrad, Ariana (0624935/j/000) annonce que le bien immobilier composé de parts indivises du bien sis au 64 Rue 4111 (avant) actuellement Rue Abdelkader Neili, Essoumran, Ezzouhour, gouvernorat de Tunis sera vendu par adjudication. La superficie totale du bien est de 250 mètres carrés approximativement, il est composé d'une habitation (rez-de-chaussée, 1er étage et un 2ème étage). Ses limites à l'est sont, le domicile de Omar Maherssi, à l'ouest le domicile de Montasser Asskri, au sud Rue 4111 (avant) actuellement Rue Abdelkader Neili et au nord Rue 4145 (avant) actuellement Rue Belgacem Ben Souda. L'origine de la propriété indivise revient à la personne saisie par héritage de sa mère Dame Hlima Bent Bigacem Ben Essalemi Nafti, la personne saisie dispose et occupe le premier étage du dit bien.

la saisie est effectuée par Jihen Wertani, sans profession, domiciliée au cabinet de l'avocat poursuivant mentionné, le bien revenant au dessaisi Mohamed Nourredine Abidi, habitant au 64 Rue 4111 esoumran Tunis, sera mis en vente par adjudication devant le tribunal de Grande instance Tunis 2, sis à Sidi Hassine, Essijoumi le 14/6/2021 à partir de 9h et le prix d'ouverture des parts indivises dont la superficie est (57.524 parts) est de quarante mille dinars (40.000.000), le bien immobilier peut être visité tous les jours ouvrables et pendant les heures de travail.

2021401279VEPA1

Avis aux créanciers

Redressement judiciaire

Société «White pharma»

Siège social : Zone Industrielle Jendouba km1 route Ghardima 8100 Jendouba

Registre national des entreprises et Identifiant unique : 1192258Y

Affiliation CNSS : 31333727

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 02/4/2021 dans l'affaire n°42 (redressement judiciaire) et conformément aux articles 439, 442,443et 452 du code de commerce il a été décidé ce qui suit :

Déclenchement des procédures de règlement judiciaire et l'ouverture d'une période d'observation maximale de neuf mois au profit de la «White pharma» (Registre national des entreprises et Identifiant unique 1192258Y, Affiliation CNSS : 31333727). La nomination de Mme Hebba Jellassi, juge commissaire, et l'Administrateur judiciaire Mr Sami Dakhli chargé de l'examen du plan de sauvetage proposé par la société demanderesse du redressement et de sa régularisation si nécessaire, ainsi

que du contrôle des actes de gestion et l'élaboration d'un rapport préliminaire relatif à la situation économique financière et sociale de la société, et d'un rapport d'inventaire physique de ses biens et de leur évaluation. L'administrateur judiciaire est tenu en outre de transmettre au juge commissaire dans un délai ne dépassant pas les 4 mois à compter de la date de cette décision un rapport sur le résultat de ses travaux.

Les créanciers de la société désignée ci-dessus sont invités à déposer leurs créances avec tous les documents justificatifs au bureau de l'administrateur judiciaire Monsieur Sami Dakhli dans un délai de trente (30) jours à compter de la date parution de cette annonce soit directement contre décharge à son bureau sis 10 Rue Hassen Ibn Noamen Béja soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2021R01357VEPA2

Décision judiciaire de la cession

De Société BMG -SA

Sté «BMG» - SA

Capital social : 8.200.000,000 dt

RC : B127601998

MF : 496692S/A/M/000

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 17/5/2021, il a été décidé :

La cession de l'ensemble de la société «BMG» à un tiers et la nomination de Mr Hatem Nasri en tant que contrôleur de l'exécution qui prend en charge d'établir le cahier des charges et la nomination de madame le juge commissaire Kaoula Jrad. Les appels d'offres reçus doivent être déposés au tribunal au plus tard le 27 septembre 2021 et ce pour que le tribunal retienne l'offre choisie.

Cette décision doit être publier par voie d'insertion au journal officiel de la République Tunisienne et aux journaux quotidiens et dans un site électronique et déposer à la commission de suivi des entreprises économique et l'insertion au registre de commerce.

2021R01403VEPA2

Avis complémentaire

Faisant suite à une demande d'appel n°4251 représentée par Maître Nabil Wahada au nom de Hajer El Mechri, la deuxième chambre d'appel du tribunal Immobilier de Tunis a prononcé un jugement préparatoire en date du 20/4/2021 ayant pour objet de publier le sujet de la demande d'appel susvisée de façon complémentaire dans 2 journaux quotidiens Français et au journal officiel de la République Tunisienne

Ainsi la publication du texte ci-dessous mentionné.

Texte de publication

Suivant la demande d'appel n°4251 représentée au greffier du tribunal immobilier de Tunis en date du 28/01/2020 de la part du maître Nabil Wahada au nom de Hajer El Mechri et ce contre le jugement de rejet de première instance prononcé par la chambre de mise à jour au sein du tribunal immobilier de Tunis n°64627 du 13/1/2020.

Pourvu que la requête ayant pour objet la mention au registre foncier :

1/ D'une vente enregistrée le 17/7/2017 de la part des héritiers de Maria Cristina Lopez et Jean Lopez à savoir :

- Giovanni Claudio ou Jean Claude Lopez

- Catania Michel

- Catania Rita

Les deux deniers représentés par leur mandataire Monsieur Jean Claude Lopez suivant procuration datée le 9/7/2004.

- Anna Maria Lopez

- Jean Marcel Lopez.

Tous les deux représentés par leur mandataire Maître Nabil Wahada suivant procuration datée le 12/7/2017.

Cette vente a été au profit de Madame Hajer Bent Mokhtar Mechri pour la totalité de l'appartement n°15 sis à Khereddine faisant l'objet du titre foncier n°66948 Tunis d'une superficie de 60 mètres carrés ainsi que les parties communes accompagnant le dit appartement.

2/ D'une procuration enregistrée le 3/1/2006 donnée par Catania Michèle et Catania Rita au profit de Monsieur Giovanni Claudio Lopez pour vendre les immeubles faisant partie de l'héritage de Mr Jean Lopez parmi eux la partie de l'immeuble sis à Kheireddine la Goulette 51 Rue Général Kheireddine l'objet du titre foncier n°66948 Tunis l'appartement n°15.

3/ La ratification d'un contrat enregistré le 15/2/2019 fait de la part de Mme Anna Maria Lopez pour le contrat de vente enregistré le 17/7/2017 entre les héritiers de Maria Cristina Lopez de Jean Lopez de Anna Lopez et de Jean Marcel Lopez et Mme Hajer Mechri

4/ D'une procuration spéciale enregistrée le 12/7/2017 donnée par Mme Anna Maria Lopez au Maître Wahada Nabil pour vendre toutes les parts indivises lui revenant dans l'appartement n°15 faisant l'objet du TF n°66948 Tunis.

5/ D'une attestation donnée par la Banque de Tunis signalant le versement de la somme de 4.200 M.D de la part du maître Nabil Wahada au nom de Mme Hajer Mechri au profit de Mme Anna Maria Lopez la somme déclarée représente le prix de vente des parts indivises de la vendeuse dans l'appartement n°15 objet du titre Foncier n°66948 Tunis et 48397 Tunis.

6/ D'un jugement prononcé du juge Italien Mme Monica Roccato titulaire en date du 27/6/2018 déclarant que Ilio Ripoli comme titulaire sur la dame Rita Catania.

7/ D'une déclaration de la réalisation d'une vente datée le 26/7/2018 fait par Ilio Rippoli déclarant que la vente a été signée par Mme Rita Catania par un acte sous seing privé enregistré le 17/7/2017 concernant l'appartement n°15 objet du T.F n°66948 Tunis.

A partir de la publication de cet avis dans deux journaux Français et au journal officiel de la République Tunisienne toute personne intéressée par la dite demande peut s'y opposer intervenir au près du tribunal Immobilier de Tunis dans les deux mois qui suivent.

2021401250VEPA2

Nomination d'un liquidateur

"HABOUS ALI MHEWED"

En vertu de la mission rendue le 26/4/2021 par la commission régionale de liquidation des habous privés et mixtes du gouvernorat Ariana dossier n°1820 décision n°1827, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de liquidateur sur les habous Ali Mhewed pour le gérer et le partager d'une façon déterminée ou à leur vente et diviser les fruits de liquidation entre les dévolutaires selon la décision susmentionnée.

Touts intéressés peuvent contacter le liquidateur susmentionné au 8 rue de Kuweit 3ème Etage bureau n°14 Lafayette Tunis. (tel 71.830.002)

2021401260VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE LA LUMIERE «NORA»

S.A au capital social de 300 000 dinars

Siège social : 30 Bis Rue Ali Ben Ghedahem, 2ème Etage - Tunis

Identifiant unique : 0513509C

Messieurs les actionnaires de la société de distribution de la lumière «NORA» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30 juin 2021 à 11 H au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020;

- Examen et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020;

- Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

- Fixation du montant des jetons de présence

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021T00505SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE HAVAS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 300 000 dinars

Siège social : rue de la feuille d'Erable, Tanit Business Center, App 206, Les Berges du Lac II - Tunis

Identifiant Unique : 1164015X

Le conseil d'administration de la société Havas Tunisie, réuni le 4/5/2021, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mercredi 16 juin 2021 à 14 heures au siège social sis rue la feuille d'érable, Tanit business Center, App. 206 Les Berges du Lac 2 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement de retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice 2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers individuels de l'exercice 2019 ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

6. Approbation des conventions règlementées ;

7. Pouvoirs.

2021R01363SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COTUGRAIN HORTIMAG S.A

Société anonyme

Au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 0033067 A

Messieurs les actionnaires de la Société COTUGRAIN HORTIMAG SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2021 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020;

4. Examen et approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

5. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020;

8. Désignation d'un nouvel administrateur;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2021R01364SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Village Touristique Port de la Goulette - 2060 la Goulette

Identifiant Unique : 0922248 C

Les actionnaires de la Société Goulette Shipping Cruise sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 10 juin 2021 à 10h au

siège de la Société (Village Touristique Port de la Goulette-2060 - la Goulette), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation,

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

4. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019,

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

6. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

8. Allocation de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

9. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,

10. Pouvoirs pour formalités.

Les documents afférents à ladite assemblée, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les délais règlementaires.

2021R01369SANB3

CONVOCATION à l'AGO

SOCIETE ATELIER DU MEUBLE intérieurs

Société Anonyme Faisant Appel public à l'Epargne

Cotée au Marché Principal de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Au capital de 5.561.635 DT

MF : 047057W/A/M/000

Siege Social : Zone industrielle-Sidi Daoud - La Marsa- Tunis –Tunisie

Les Actionnaires de La société ATELIER DU MEUBLE intérieurs sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 juin 2021 à 15H : 00. Compte tenu des circonstances liées à l'épidémie Covid-19, la réunion sera tenue à distance, en privilégiant les moyens de communication audiovisuelle garantissant la diffusion en direct de la réunion.

L'Assemblée statuera sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2020 ;

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;

4- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2020 ;

5- Approbation des opérations et des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020 ;

7- Affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

8- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs

9- Arrêt de la liste des candidats au poste d'administrateur indépendant au conseil d'administration ;

10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Messieurs les actionnaires sont invités à :

-Consulter l'espace Actionnaires de la société à l'adresse suivante : https://www.interieurs.com.tn/finance/ espace-actionnaire-2/ pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition, le projet des résolutions de PV, et notamment le formulaire spécial de vote et des demandes d'explication et des questions.

S'inscrire sur l'espace dédié ou par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante , un mail de confirmation d'inscription sera envoyé avec le lien et le mot de passe à chaque actionnaire après vérification sur le registre des actionnaires.

Messieurs les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel, soit à le déposer directement au siège social de la société Atelier du meuble intérieurs soit par mail à l'adresse. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Messieurs les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est envoyé par mail de confirmation avec le mot de passe suite à l'inscription, interagir et poser des questions.

Messieurs les actionnaires ont la possibilité, par mail, de poser des questions ou de formuler des observations concernant les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'assemblée, au plus tard le 12 juin 2021.

Les réponses aux question et remarques transmises à la société avant la tenue de l'Assemblée, hormis celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Messieurs les actionnaires désirant donner mandat au Président pour se faire représenter peuvent déposer ou faire parvenir au plus tard, 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, leur pouvoir au siège social de la société.

2021R01371SANB3

Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie

Société anonyme

Au capital 19.500 Dinars

Siège social : 32 Bis, Rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine

MF : 000948X/A/M/000

Identifiant Unique : 0000948X

Messieurs les actionnaires de la Société Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunisie sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 8 juin 2021 à 10 heures au siège de la société 32 bis rue de la Chimie, Z.I Sidi Rézig - 2033 Mégrine,

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R01373SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE

«COTUSEM»

Société anonyme

Au capital de 30.000.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0000255Y

Messieurs les actionnaires de LA COMPAGNIE TUNISIENNE DE SEMOULERIE «COTUSEM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 16 juin 2021, à partir de 10 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 10 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la nouvelle règlementation en vigueur et le code des sociétés commerciales.

2021R01379SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT

DES HUILES VEGETALES

«SATHOP»

Société anonyme

Au capital de 10.500.000 DT

Siège social : Z.I Ariana Charguia II Tunis

RNE : 0011303Y

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DE RAFFINAGE ET DE CONDITIONNEMENT DES HUILES VEGETALES sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 16 juin 2021, à partir de 12 H au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 12 H :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Modification et mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la nouvelle réglementation en vigueur et le code des sociétés commerciales.

2021R01380SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 900 258 dinars

Registre de commerce : N°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 Juin 2021 à 10 heures au siège social de la société sise à la zone industrielle el Meghira 3 lot 36, 2082 Fouchana Ben Arous et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Statuer sur la continuité de l'activité de la société «BIODEX» conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2021R01381SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BIODEX

Société anonyme

Au capital de 6 900 258 dinars

Registre de commerce n°B24114682009

Matricule Fiscal : 1109525EAM/000

Siège social : Rue Tozeur, lot 36 ZI El Meghira 3 - 2082 Fouchana Tunisie

CNSS : 254812-90

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société BIODEX SA, Le conseil d'administration décide de convoquer l'assemblée générale ordinaire en date du 14 juin 2021 à 9 heures au siège social de la société sise à la zone industrielle el Meghira 3 lot 36, 2082 Fouchana Ben Arous et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration relatifs aux exercices clos le 31/12/2018 et le 31/12/2019;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos au 31/12/2018 et le 31/12/2019;

3. Approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31/12/2018 et le 31/12/2019 et des conventions règlementées ;

4. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre des exercices 2018 et 2019 ;

5. Affectation des résultats des exercices 2018 et 2019 ;

6. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 et au titre de l'exercice 2019.

2021R01382SANB3

Convocation

Agence de Contrôle Technique Internationale - apave

S.A au capital de 2.151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30 rue Mohamed Badra 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la Société Agence de Contrôle Technique Internationale - apave sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra mardi 8 juin 2021 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration, relatif à l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes, relatifs aux états financiers de l'exercice 2020, ainsi qu'aux opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Régularisation du solde des Capitaux propres distribuables en franchise de la retenue à la source, depuis le 31/12/2013.

7- Affectation des résultats.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9- Fixation du montant des jetons de présence.

Le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers, le projet de résolutions ainsi que les rapports du commissaire aux comptes seront tenus à votre disposition au siège social de notre Société, vingt et un jours avant la date de la réunion.

2021R01384SANB3

Convocation

SOCIETE DE COMMERCE DE PRODUITS CHIMIQUES INTERMEDIAIRES

SCPCI

S.A. au capital de 840 000 D divisé en 84 000 actions de 10 D

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

MF : 029857V/A/M/000

Les actionnaires de la société SCPCI sont convoqués en assemblée générale mixte le 14 juin 2021 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

4) Affectation des résultats

5) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6) Renouvellement de mandats d'administrateurs

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

8) Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire :

1) Changement de l'objet social de la société et modification de l'article 3 des statuts

2) Mise à jour du mode de convocation des assemblées et modification de l'article 34 des statuts.

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires au siège social conformément à la loi.

2021R01401SANB3

Convocation

Société MALGA

SOCIETE COMMERCIALE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVALORISATION

S.A. au capital de 110 000 D

Siège social : Zone Industrielle de Ben Arous

MF : 000971W/A/M/000

MS : 45624-34

Les actionnaires de la société anonyme "MALGA SOCIETE COMMERCIALE DE DEVELOPPEMENT ET DE REVALORISATION" sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 14 juin 2021 à 10 Heures au siège social à Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020

2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3) Approbation des dits rapports et quitus aux administrateurs

4) Affectation des résultats

5) Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

7) Questions diverses.

Tous documents estimés nécessaires à la disposition des actionnaires au siège social conformément à la loi.

2021R01402SANB3

Société AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse

Agrément BVMT n°20/94 du 21/01/1994

SA au capital social de 2.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis

Identifiant unique : 0447308X

MF : 0447308X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société AMEN INVEST sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège de la société sis à Immeuble AMEN BANK, Tour C, Avenue Mohamed V, Tunis, pour le Mardi 15 juin 2021 à 10 Heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et Approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3- Approbation des états financiers pour l'exercice 2020.

4- Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Nomination des administrateurs.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Nomination du commissaire aux comptes.

9- Information de déclarations de fonctions en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

2021R01404SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2020

AFRIQUIA MEDICAMENTS «AFRIMED» S.A.

Au capital de 4 000.000,000 DT

Siège social : 4 Avenue Tahar Sfar - 4000 Sousse

Identifiant unique : 0340533S

Le Conseil d'Administration de la Société «AFRIMED» convoque les actionnaires de la dite Société à se réunir à l'A.G.Ordinaire annuelle relative à l'exercice 2020 le jeudi 17 juin 2021 à 16 h à l'usine de la Société sise à la route de Sousse - 5012 Sahline - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2020.

- Examen et approbation états financiers de l'exercice 2020.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

- Distribution d'une partie des résultats reportés.

- Approbations des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

2021S00563SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Bin Ghayadah

S.A au capital de 1 600 000 Dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - 5100 - Mahdia

M.F : 1562233Y/A/M/000

Le Conseil d'Administration de la Société d'Etudes et d'Aménagement de Sebkhet Bin Ghayadah à Mahdia informe tous les actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la Société se tiendra le mardi 22 juin 2021 à 10 heures du matin à l'hôtel Mahdia Palace à Mahdia, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport de gestion pour l'année 2020,

2. Lecture des Rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers au titre de l'année 2020,

3. Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'année 2020,

4. Approbation des conventions règlementées mentionnées dans le rapport spécial de commissaire aux comptes,

5. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2020,

6. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020,

7. Procuration pour le président directeur général en vue d'effectuer les formalités d'enregistrement, de dépôt de publication.

Les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du lundi 7 juin 2021 au siège social de la Société du lundi au vendredi suivant l'horaire administratif.

2021S00564SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STE OLIVECOAL TUNISIE

S.A. au capital de 1 336 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle El Jem - Mahdia

I.U : 1304834G

La première assemblée du 17/5/2021 s'est tenue sans délibérer pour défaut d'atteinte du quorum.

Le mandataire judiciaire Mr Lazhar Lattaoui nommé par l'ordonnance n°21/18 du juge des référés du tribunal de première instance de Mahdia convoque Les actionnaires de la STE OLIVECOAL TUNISIE à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 11h au siège social de la société situé à la zone industrielle el Jem - Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nominations des membres composant le conseil d'administration.

2. Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021.

2021X00559SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Capital African Partners Bank

S.A au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : 10 bis, Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville - 1082 - Tunis

R.N.E : 0614666B

M.F : 614666 BAM 000

CNSS N° : 225304-70

Les actionnaires de Capital African Partners Bank, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 juin 2021 à 10h à son siège social sis 10 bis, Rue Mahmoud El Matri - Mutuelleville - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'assemblée générale ordinaire en cette date ;

2- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 et présentation des comptes dudit exercice ;

3- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et approbation, s'il y a lieu, du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2020 ;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020 et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020

6- Affectation du résultat net de l'exercice 2020

7- Fixation des rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2021

8- Renouvellement des mandats des administrateurs

9- Nomination du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021, 2022 et 2023.

2021401251SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques SAIPH

SA de capital social : 61 920 000 TND

Route de Zaghouan Km 24 -1145 - Bourbiaa - Mohamadia

Identifiant unique : 0381453V

CNSS : 206620-10

Messieurs les actionnaires de la Société Arabe des Industries Pharmaceutiques "SAIPH" sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 15 juin 2021 à 10h30 au local sis au 62, Avenue Taher Ben Ammar Lac nord, les Jardins du Lac 2, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de statuer sur :

1. L'augmentation du capital d'un montant de 1 467 050 dinars par rémission de nouvelles actions de la même valeur nominale 25 dinars par action

2. La suppression du droit de préférence de souscription et attribution des nouvelles actions à souscrire par FCPR AFRICAMEN

3. La mise à jour de l'article 7 des statuts à condition de réaliser l'augmentation du capital

4. La délégation pour l'accomplissement des publications.

2021401253SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme

Au capital de 108 000 000 dinars

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs - La Charguia II - Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 1271778K

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société Tawasol Groupe Holding pour être présent à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 juin 2021 (18/6/2021) à 12 heures du matin et qui se tiendra par visio-conférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités d'organisation à distance

2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2019.

3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2019

4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019

5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019

6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

7. Affectation des résultats de l'exercice 2019

8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019

9. Renouvellement du mandat des administrateurs qui se termine lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2023

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée générale en visioconférence sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote et ce au plus tard le 14/6/2021 à l'adresse suivante : tawasolgroupholding.tgh@gmail.com

2021401254SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING

SA au capital de 150.000,000 Dinars

Siège social : Immeuble carte, Lot BC4 - Centre urbain Nord - 1082 Tunis

IU-RNE : 1677884N Tunis

Matricule fiscal : 000/M/A/1677884N

Messieurs les actionnaires de la société SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31 mai 2021 à 9 Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

3. Affectation des résultats ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux Administrateurs.

2021401256SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire (exercice 2019)

Groupe Chimique Tunisien

Société anonyme

Capital : 476.084.064 DT

RNE : 0003876 L

M.CNSS : 06391589

7, avenue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère - Tunis

Messieurs les actionnaires du Groupe Chimique Tunisien sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 31 mai 2021 à neuf heures du matin (9h) au siège social de la société sis à Tunis, 7 avenue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue de l'AGO 2019 exceptionnellement après le 30 Juin 2020.

2- Approbation de la nomination du président du conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

3- Approbation de la nomination du représentant du ministère des Finances au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

4- Approbation de la nomination du représentant de la Banque Centrale au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

5- Approbation de la nomination du représentant du ministère de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

6- Approbation de la nomination du représentant de la Compagnie de Phosphate de Gafsa au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

7- Approbation de la nomination du représentant du ministère de l'Environnement au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

8- Approbation de la nomination du représentant du ministère de l'Energie, des mines et de la transition énergétique au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

9- Approbation de la nomination du représentant de la Compagnie de Phosphate de Gafsa au conseil d'administration du Groupe Chimique Tunisien.

10- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2019.

- Présentation des états financiers exercice 2019.

11- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.

12- Approbation du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2019.

13- Approbation des opérations visées par l'article 200 et l'article 475 du code des sociétés commerciales pour l'exercice 2019.

14- Affectation du résultat net de l'exercice 2019.

15- Quitus aux administrateurs.

16- Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2019.

17- Fixation des jetons de présence des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2019.

18- Désignation du deuxième commissaire aux comptes pour les années 2020-2021-2022.

2021401258SANB3

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société d'Articles Hygiéniques "LILAS" le vendredi 18 juin 2021

Au vu des circonstances actuelles de l'épidémie du COVID-19 et par mesure préventive, la Société d'Articles Hygiéniques "SAH" informe ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes de l'exercice 2020 aura lieu à distance, le vendredi 18 Juin 2021 à 10h et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des modalités d'organisation de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2020 et du rapport de gestion du groupe :

3- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2020;

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et décision de distribution de dividendes;

5- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

7- Détermination et attribution des Jetons de présence 2020 aux membres du Conseil d'Administration;

8- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2020;

9- Renouvellement de mandats et nomination d'administrateurs;

10- Renouvellement de mandat du commissaire aux comptes.

11- Pouvoirs pour formalités.

A cet effet, les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au président de l'assemblée.

Ce vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à consulter le site web de la société à l'adresse suivante : www.lilas.com.tn pour s'enregistrer, et accéder ainsi à la plateforme dédiée, et ce pour consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse email personnelle qu'ils ont Indiquée dans le formulaire d'enregistrement et à l'adresse qui leur est indiquée dans la plateforme.

Il n'est tenu compte que des votes reçus au plus tard à l'expiration de la journée du 16 juin 2021.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'assemblée, via la plateforme, interagir et poser des questions.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

Tout actionnaire qui veut donner mandat au président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 15 juin 2021, son pouvoir au siège social de la société d'Articles Hygiéniques "SAH" sis au n°5 Rue 8610 21 Charguia 1 - Tunis.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la société (direction juridique).

2021401262SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société Groupe Scolaire René Descartes

Capital social 4.428.900 Dinars

Siège social : Rue Jaracande - Ennasr 2 2037 - l'Ariana - Tunisie

Identifiant Unique : 0428191W

Les actionnaires de la société Groupe Scolaire René Descartes sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire devont se tenir le 17 Juin 2021 à partir de 13 heures, qui se tiendra au siège de la Société

Cette assemblée générale ordinaire aura pour ordre du jour :

1. Ratification du mode et du délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire;

2. lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

3. Lecture du rapport de gestion de la Société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des états financiers Individuels de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

5. Affectation des résultats de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020;

6. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société durant l'exercice social 2020 ;

7. lecture et approbation du rapport de gestion relatif au groupe des sociétés pour l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

8. Approbation des états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ;

9. Approbation des conventions réglementées conclues par la Société antérieurement à l'exercice social 2020 ;

10. Quitus aux administrateurs de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020; et

11. Pouvoirs pour formalités.

Il est tenu à votre disposition au siège de la Société les documents suivants: le projet des résolutions proposées à la présente Assemblée, les rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société et sur les états financiers consolidés du Groupe, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées, les rapports de gestion du conseil d'administration de la Société et du groupe, les états financiers de la Société et les états financiers consolidés du Groupe. Les états financiers des filiales.

2021401264SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Commerciale & Financière

"SICOF"

S.A au capital de 8.500.000 dinars

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Identifiant Unique

MF : 0001233W

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière Commerciale et Financière «SICOF» SA, sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 Juin 2021 à 10 H 30, au siège de la société, sis au 150 avenue de la Liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et présentation des états financiers pour l'exercice clos au 31.12.2020.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du CAC relatifs aux états financiers clos au 31.12.2020 et Approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31.12.2020.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'Exercice 2020.

6- Nomination de commissaire aux comptes

7- Nomination d'Administrateur.

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

9- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'assemblée générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2021401266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Participation de Gestion et d'Investissement

«PGI Holding» S.A AMEN GROUP

Au capital de 25 000.000 dinars

Identifiant Unique et MF : 0000118P/A/M/000

Siège social : 150, avenue de la Liberté - 1002 - Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société anonyme, «P. G.I. Holding» Amen Group sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 21 juin 2021 à 9 H 30, au siège de la société, sis au 150 avenue de la liberté - 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'exercice clos au 31.12. 2020.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes relatifs aux états financiers clos au 31.12.2020 et approbation des conventions réglementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels arrêtés au 31.12.2020.

4- Approbation du rapport de gestion du groupe et des états financiers consolidés de l'exercice 2020.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020.

6- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

7- Nomination des commissaires aux comptes

8- Nomination d'Administrateurs.

9- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2021.

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021.

11- Information concernant les déclarations de fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts de la société, l'assemblée générale se compose de l'universalité des actionnaires. Les Actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un mandat spécial qui sera déposé au siège social de la société.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais réglementaires.

2021401267SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MMP HOLDING SA

SA au capital de 20 000 000 Dinars

Siège social : Rue 8612 impasse N°4 Zone Industrielle Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique : 1488518 P

Suivant PV du Conseil d'Administration du 5 mai 2021, dont une copie est déposée au Registre National des Entreprises le 17 mai 2021, Messieurs les actionnaires de la société MMP HOLDING sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le lundi 31 mai 2021 à 10h, à la Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 - 2035 Tunis - Carthage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

- Modification de l'article 6 des statuts de la société.

2021401269SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

de la SOCIETE STUDIO DESIGN

S.A. au capital de 272 000 dinars

Siège social : 16 rue Medinet Elanbar Sidi Fraj Soukra

I.U : 1185502Y

Les actionnaires de la société «STUDIO DESIGN» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 15 juin 2021 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020.

4) Affectation des résultats.

5) Approbation des conventions règlementées effectuées en 2020.

6) Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2020.

7) Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2020.

8) Pouvoirs pour formalités.

2021401270SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA Société Conditionnement Impression et Publicité

(En Liquidation)

MF : 014614Z

N° Affiliation à la CNSS : 59940 - 91

Les actionnaires de la Société Conditionnement Impression et Publicité (SA en liquidation) sont convoqués à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 30/6/2021 à 10h au siège de la Société Tunisienne de banque, rue Hédi Nouira à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidations

- Examen et approbation du compte définitif de liquidation

- Quitus au liquidateur et décharge de son mandat

- Constatation de la clôture de la liquidation

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2021401271SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2021

Société Nationale des Télécommunications "Tunisie Telecom"

S.A au capital social de 1 400 Millions de dinars

Au nom de son représentant légal et Président de Conseil,

Monsieur Samir Saied

Siège social : Rue de la Bourse, 1053 Les Berges du Lac II

MF : 425665X

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Télécommunications «Tunisie Telecom» a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 15 Juin 2021 à neuf heures (9H) au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la Société Nationale des Télécommunications pour l'année 2020.

2. Lecture du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020 et approbation des opérations sujettes aux dispositions de l'article 200 du C.S.C.

3. Examen et approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice 2020.

4. Possibilité d'affectation des résultats.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Cooptation des nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration.

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs au sein du conseil d'administration.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Approbation des conventions de financement.

10. Délégation de pouvoirs.

2021401281SANB3

Mutuelle Assurance de l'Enseignement

Av Ouled Hafouz, BP 61 Bab El Khadhra - 1075 Tunis- Tél : 70 020 300 - Fax : 71 845 440
Identifiant Unique : 14225 P/P/M/000

Elections des Délégués des Groupements

En application des dispositions de l'article 17 du décret n°92-2257 du 31/12/1992, fixant les dispositions - types des statuts des sociétés d'assurances à forme mutuelle, et l'article 17 du statut de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement , le Conseil d'Administration prie les adhérents de la MAE d'assister aux élections des délégués des groupements régionaux **pour les années 2020-2021-2022** et qui se tiendront aux dates, heures et lieux indiqués dans le tableau ci-après :

Groupements	Agences et Agents Généraux	Date de la réunion	Lieu de la réunion	Nombre des adhérents	Nombre des délégués	Date Limite
Tunis I	101 112 113 805 150 155 156 199 272 273 274 275 276 279 850 173	Dimanche 27/06/2021 de 10H00 à 13H000	Succursale MAE : 20 Avenue jean jaures -1001-tunis	29 445	15	**le 04/06/2021**
Tunis II	115 147 814 824 116 128 828 135 157 823 136 154 138 829 141 171 176 816 812 102 167	Dimanche 27/06/2021 de 10H00 à 13H000	Délégation Régionale Tunis Nord Avenue Maaouia Ibn Abi soufiene N°65 ElMenzah 6	33 657	17	**le 04/06/2021**
Tunis III	105 110 119 137 163 821 122 149 153 802 815 130 801 145 184 198 139 190 832 127 818 830	Dimanche 27/06/2021 de 10H00 à 13H000	Délégation Régionale Tunis Sud : Avenue de Rebublique N° 7 - Hammam-Lif	30 200	15	**le 04/06/2021**
Sahel-1	111 132 144 161 807 822	Dimanche 20/06/2021 de 10H00 à 13H00	Succursale MAE :Immeuble Iriss (Mansour Ajmi) Route Khenis - Monastir	19100	10	**le 04/06/2021**
Sahel-2	151 152 800 819 189 825	Dimanche 20/06/2021 de 10H00 à 13H00	Délegation regionale sahel : 6, Bd M'hamed Mâarouf - Sousse	13 736	7	**le 04/06/2021**

Sahel- 3	103 118 165 124 160 191 811	Dimanche 20/06/2021 de 10H00 à 13H00	Succursale MAE :36 Avenue habib bourguiba 5100 Mahdia	29 759	15	**le 04/06/2021**
Cap- Bon	109 125 131 143 168 174 180 188 808 809	Samedi 12/06/2021de 13H00à16H00	Succursale MAE : Résidence Chérif, Av Hédi Nouira route Hammamet Nabeul	20 723	10	**le 04/06/2021**
Kairouan-Kasserine	106 181 193 194	Samedi 26/06/2021de 13H00à16H00	Succursale MAE: 23 avenue de la victoire 3100 Kairouan	18 119	9	**le 04/06/2021**
Beja-Jendouba	108 126 142 169 172 813	Samedi 26/06/2021de 13H00à16H00	Succurasle MAE :Route du KeF Testour	16 775	8	**le 04/06/2021**
Kef - Siliana	114 123 162	Samedi 12/06/2021 de 13H00à 16H00	Succurasle MAE: 25 Avenue Habib Bourguiba 6100 Siliana	18 970	9	**le 04/06/2021**
Gafsa-Tozeur-Kebili	121 179 183 195	Dimanche 13/06/2021de 10H00à 13H00	Succursale MAE : Avenue Habib Bourguiba - Gafsa	19 576	10	**le 04/06/2021**
Sfax-1	104 129 185 826 158 134	Dimanche 13/06/2021de 10H00à 13H00	Délégation Régionale du Sfax : Résidence pavillon d'or km5 autoroute de Mahdia – Sfax 3002	17 612	9	**le 04/06/2021**
Sfax-2	117 148 170 186 817	Dimanche 13/06/2021de 10H00à 13H00	Succursale MAE : Imm Maalej avenue hedi chaker Sakiet Ezzit sfax	17 435	9	**le 04/06/2021**
Médenine - Tataouine et Gabès	107 120 140 146 182 187 192 196 197 804 827 133 810	Samedi 12/06/2021de 13H00à16hH00	Délégation Régionale Sud : Résidence Med Amine, Av Habib Bourguiba - Zarzis	27941	14	**le 04/06/2021**

NB

Le présent avis tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

La présentation de la quittance d'assurance et de la carte d'identité nationale sont obligatoires avant l'entrée à la salle des élections.

L'adhérent qui ne peut assister aux élections, peut se faire représenter par un autre adhérent du même groupement. L'imprimé de procuration peut être retiré de l'une des succursales ou agences de la MAE. Ladite procuration doit porter une signature légalisée du mandataire, déposée et enregistrée à l'Agence ou succursale de laquelle relève l'adhérent ou au siege social de la MAE , dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date d'insertion de la convocation au journal officiel de la république tunisienne et dans 4 journaux quotidiens., faute de quoi elle serait considérée comme nulle.

Le nombre des pouvoirs susceptibles d'être confiés à un même délégué ne peut être supérieur à cinq.

Présentation des candidatures :

Les candidatures aux groupements régionaux doivent être présentées au Chef de succursale ou agence auprès de laquelle l'adhérent est affilié sur un imprimé spécial à retirer et à déposer à la dite agence ou au siege social de la MAE dans un délai maximum de quinze jours à compter de la date d'insertion de la convocation au journal officiel de la république tunisienne et dans 4 journaux quotidiens, contre récépissé. Aucune candidature ne sera admise après le délai fixé et ne répondant pas aux conditions précitées.

Le Président Conseil d'Administration
AMINE HAMDI

2021R01398SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Fadwa Ben Abdel Fattah Ellouze, annonce que le titre de son père propriété immobilière sous le numéro 02/9878 du titre 84859 Sfax est perdu et qu'elle compte en extraire un second titre de propriété Et quiconque à une objection, doit la prouver à M. Arafat Houidi notaire, qui est situé à Nahj Sidi Bel Hassan, Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, et aucune objection n'est acceptée après le délai mentionné.

2021X00560DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr Ali Ben al Amine Ben Mohamed al Saleh Abdali CIN n°04209232 délivrée le 3/01/2013, agriculteur résidant à Sidi Ali Ben Aoun, annonce la perte de son acte de propriété n°13/63247 du titre foncier n°61623 Sidi Bouzid.

Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Sidi Ali Ben Aoun sous n°4368 du 28/12/2020.

2021X00562DIVD2

GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2020 (en DT)
soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021 à 10h00

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Actifs incorporels	7 777 550	-6 912 323	865 226	1 029 172
Actifs corporels d'exploitation	21 846 947	-14 005 509	7 841 438	6 693 112
Placements	338 022 171	-19 909 617	318 112 554	291 518 974
Part des réassureurs dans les provisions tech	51 441 875	0	51 441 875	56 841 128
Créances	96 342 258	-34 597 473	61 744 786	67 944 392
Autres éléments d'actif	27 228 434	-2 111 696	25 116 739	19 831 825
TOTAL ACTIF	**542 659 236**	**-77 536 618**	**465 122 618**	**443 858 603**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	86 274 669	80 637 247
Résultat net de l'exercice	15 578 794	12 849 522
Total capitaux propres avant affectation	**101 853 462**	**93 486 769**
Passifs		
Provisions pour autres risques et charges	15 102 727	12 562 156
Provisions techniques brutes	274 704 282	260 020 973
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	49 042 031	54 296 879
Autres dettes	15 795 867	16 311 444
Autres passifs	8 624 249	7 180 381
Total passifs	**363 269 156**	**350 371 834**
Total des capitaux propres et du passif	**465 122 618**	**443 858 603**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Primes acquises	181 578 539	-31 257 021	150 321 518	135 666 933
Produits des placements alloués	12 266 854		12 266 854	13 220 452
Autres Produits techniques	46 405		46 405	31 503
Charge de sinistres	-109 852 553	5 117 221	-104 735 333	-108 187 009
Variation des autres provisions techniques	-279 141	0	-279 141	-676 473
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 729 434	828 513	-1 900 921	-1 777 347
Frais d'exploitation	-39 730 798	7 854 738	-31 876 060	-24 077 025
Autres charges techniques	-7 806 595		-7 806 595	-4 847 791
Résultat Technique Non Vie	**33 493 276**	**-17 456 550**	**16 036 727**	**9 353 244**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Primes	2 703 872	-114 454	2 589 418	2 944 415
Produits des placements	80 175	0	80 175	80 499
Autres Produits techniques	6 908		6 908	6 346
Charge de sinistres	-1 254 083	855	-1 253 227	-564 279
Variation des autres provisions techniques	-361	0	-361	-75 471
Participation aux bénéfices et ristournes	-106 999	0	-106 999	-105 002
Frais d'exploitation	-300 077	0	-300 077	-349 917
Autres charge techniques	-107 107		-107 107	-90 174
Charges de placements	-15 846	0	-15 846	-15 005
Résultat Technique Vie	**1 006 483**	**-113 599**	**892 884**	**1 831 411**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2020	2019
Résultat technique Non Vie	**16 036 727**	**9 353 244**
Résultat technique Vie	**892 884**	**1 831 411**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	20 897 021	22 034 618
Charges des placements Non Vie	-4 130 280	-4 107 325
Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat Non Vie	-12 266 854	-13 220 452
Autres Produits non techniques	554 799	1 559 162
Autres Charges non techniques	-15 970	-275 655
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**21 968 328**	**17 175 003**
Impôt sur résultat	-5 741 910	-3 983 995
Pertes extraordinaires	-647 624	-341 485
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**15 578 794**	**12 849 522**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2020	2019
Engagements reçus	1 235 123	1 249 762
Engagements donnés	0	0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	10 172 870	6 311 071
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	0	998 249
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-7 065 200	-6 817 517
Variation de trésorerie	**3 107 671**	**491 802**
Trésorerie au début de l'exercice	**6 346 315**	**5 854 513**
Trésorerie de fin d'exercice	**9 453 985**	**6 346 315**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2020

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance,
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires,

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

* Le bilan clos au 31 Décembre 2020 totalise 465 122 617,777 dinars contre 443 858 603,168 dinars au 31 Décembre 2019 accusant ainsi une augmentation de 5%.
* Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent jusqu'au 31 Décembre 2020 à 188 602 921,755 dinars contre 174 525 572,211 dinars jusqu'au 31 Décembre 2019, accusant ainsi une augmentation de 8 %.
* La situation au 31 Décembre 2020 dégage un bénéfice net d'impôt de 15 578 793,649 dinars contre un bénéfice de 12 849 522,327 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.
* Les placements de GAT ASSURANCES totalisent 31 Décembre 2020 un montant net de 318 112 553,684 dinars contre 291 518 974,454 dinars au 31 Décembre 2019, soit une augmentation de 26 593 579,230 dinars.
* Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré une augmentation de 14 711 532,791 dinars en passant de 260 020 973,181 dinars au 31 Décembre 2019 à 274 704 281.782 au 31 Décembre 2020

GROUPE GAT ASSURANCES

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie consolidés au 31/12/2020 (en DT)

Soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021

ACTIFS	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Actifs incorporels	11 302 340	-9 392 884	1 909 456	2 240 953
Actifs corporels d'exploitation	23 127 924	-14 656 189	8 471 735	7 000 191
Placements	531 567 339	-24 287 027	507 280 313	454 202 840
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	3 605 219		3 605 219	3 023 819
Part des réassureurs dans les provisions techniques	53 047 480		53 047 480	58 451 557
Créances	114 310 418	-35 781 931	78 528 487	83 300 387
Autres éléments d'actif	39 567 150	-2 210 722	37 356 428	27 159 535
TOTAL ACTIFS	**776 527 872**	**-86 328 753**	**690 199 118**	**635 379 281**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	83 967 081	76 119 889
Résultat Consolidé	16 338 907	14 007 380
Total des Capitaux Propres Consolidés	**100 305 989**	**90 127 269**
Réserves Hors Groupe	176 909	150 264
Résultat Hors Groupe	27 760	40 415
Total des Interêts Minoritaires	**204 669**	**190 680**
Passifs		
Autres Passifs financiers	6 342 061	9 936 682
Provisions pour autres risques et charges	15 831 028	13 040 724
Provisions techniques brutes	473 451 322	427 186 878
Provisions techniques de contrats en unités de compte	3 604 344	3 193 096
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	50 647 636	55 907 309
Autres dettes	22 007 908	23 022 676
Autres passifs	17 804 162	12 773 968
Total passifs	**589 688 461**	**545 061 332**
Total des capitaux propres et passifs	**690 199 118**	**635 379 281**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Primes acquises	181 406 688	-31 257 021	150 149 667	135 613 939
Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat	12 266 854		12 266 854	12 454 035
Autres Produits techniques	39 496		39 496	31 503
Charge de sinistres	-109 852 553	5 117 221	-104 735 333	-108 171 952
Variation des autres provisions techniques	-279 141		-279 141	-676 473
Participation aux bénéfices et ristournes	-2 729 434	828 513	-1 900 921	-1 777 347
Frais d'exploitation	-39 730 798	7 854 738	-31 876 060	-23 891 492
Autres charges techniques	-7 806 595		-7 806 595	-4 701 699
Résultat Technique Non Vie	**33 314 517**	**-17 456 550**	**15 857 967**	**8 880 515**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE CONSOLIDE	BRUT	CESSION	2020	2019
Primes	66 598 333	-694 803	65 903 530	64 175 820
Produits des placements	22 170 557		22 170 557	13 901 507
Autres Produits techniques	6 908		6 908	6 346
Charges de sinistres	-44 160 312	-63 109	-44 223 421	-14 949 203
Variation des provisions techniques	-31 937 263	65 712	-31 871 551	-52 581 281
Participation aux bénéfices et ristournes	-134 646	342 746	208 101	280 640
Frais d'exploitation	-2 339 510	51 127	-2 288 383	-3 132 281
Autres charge techniques	-1 610 256		-1 610 256	-1 169 668
Charges de placements	-709 872	-27 328	-737 199	-875 809
Produits alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-307 607		-307 607	-485 489
Résultat Technique Vie	**7 576 332**	**-325 654**	**7 250 678**	**5 170 581**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2020	2019
Résultat technique Non Vie	**15 857 967**	**8 880 515**
Résultat technique Vie	**7 250 678**	**5 170 581**
Produits des placements de l'assurance Non Vie	18 927 814	20 491 411
Charges des placements Non Vie	-4 133 756	-4 133 223
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Non Vie	-12 266 854	-12 454 035
Autres produits non techniques	251 585	787 351
Autres charges non techniques	-21 158	-276 563
Produit des autres activités	6 768 609	7 611 060
Charges des autres activités	-4 954 236	-7 007 797
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**27 680 651**	**19 069 300**
Impôt sur le résultat	-10 633 384	-4 630 198
Pertes extraordinaires	-680 599	-391 306
Résultat Net de l'exercice	**16 366 667**	**14 047 796**
Quote part des minoritaires dans le résultat consolidé	-27 760	-40 415
Résultat Net Part du Groupe	**16 338 907**	**14 007 380**

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	2020	2019
Engagements reçus	11 982 423	2 024 707
Engagements donnés		0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDE	2020	2019
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	20 934 456	3 608 844
Flux de trésorerie provenant de l'investissement	-3 233 848	-10 139 910
Flux de trésorerie provenant du financement	-12 316 486	5 385 740
Variation de trésorerie	**5 384 122**	**-1 145 327**
Trésorerie au début de l'exercice	**8 364 280**	**9 509 607**
Trésorerie de fin d'exercice	**13 748 402**	**8 364 280**

GAT ASSURANCES

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2020 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2020	2019
Actifs incorporels	7 777 550	-6 912 323	865 226	1 029 172
Actifs corporels d'exploitation	21 846 947	-14 005 509	7 841 438	6 693 112
Placements	338 022 171	-19 909 617	318 112 554	291 518 974
Part des réassureurs dans les provisions techniques	51 441 875		51 441 875	56 841 128
Créances	96 342 258	-34 597 473	61 744 786	67 944 392
Autres éléments d'actif	27 228 434	-2 111 696	25 116 739	19 831 825
TOTAL ACTIF	**542 659 236**	**-77 536 618**	**465 122 618**	**443 858 603**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
Capitaux propres		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	40 441 512	36 172 576
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	2 097 651	24 893
Total capitaux propres après affectation	**92 628 462**	**86 286 769**
Passif		
Autres Passif financiers	0	0
Provisions pour risques et charges	15 102 727	12 562 156
Provisions techniques brutes	274 704 282	260 020 973
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	49 042 031	54 296 879
Autres dettes	25 020 867	23 511 444
Autres passifs	8 624 249	7 180 381
Total passif	**372 494 156**	**357 571 834**
Total des capitaux propres et du passifs	**465 122 618**	**443 858 603**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation de la PE	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000
Réserves Légales	3 518 964		981 036		4 500 000
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserves pour Réévaluation	5 089 300				5 089 300
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale					
Primes d'émission	4 400 000	-4 400 000			0
Fonds Social	969 294		200 000		1 169 294
Résultats Reportés	24 893	4 400 000	-2 327 242		2 097 651
Réserve de réinvestissement Exonérés	25 863 000		7 500 000		33 363 000
Résultats de l'exercice 2020	15 578 794		-6 353 794	-9 225 000	0
Total des Capitaux Propres	**101 853 462**	**-**	**-**	**-9 225 000**	**92 628 462**

GAT ASSURANCES

SA au capital social : 45.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
Identifiant Unique I.U. n°: 0000673N

Liste des Administrateurs de GAT ASSURANCES

Membre (Administrateur)	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2021-2022-2023	PDG GAT Assurances	-PDG de GAT Vie -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2021-2022-2023	Conseiller	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2021-2022-2023	DG TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Yann DREVILLON	Administrateur	2021-2022-2023	Associé Gérant FIDES	
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (2 sièges)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2021-2022-2023	Holding	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2021-2022-2023	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
GAT VIE	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2021-2022-2023	Assurances	-Administrateur GAT Investissement -Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT INVESTISSEMENT	Administrateur représenté par : M. Riadh BADR	2021-2022-2023	Gestion d'Actif	-Administrateur GAT Immobilier -Administrateur GAT Promotion Immobilière

RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/04/2021

En vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19/04/2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella à Tunis le 21/04/2021 sous le numéro 21801295 quittance n°M028192 et déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 30/04/2021 sous le n°202135199 il a été décidé ce qui suit:

- La désignation de M Mohamed DKHILI Président Directeur Général de GAT ASSURANCES pour la durée de son mandat d'administrateur 2021-2022-2023 (mandat qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023).
- La désignation des membres des comités de gouvernance pour les exercices 2021-2022-2023 (mandat qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023) comme suit:

* Membres du Comité Permanent d'Audit : M Tahar LADJIMI, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH) et MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II (MPEF II).
* Membres du Comité des Risques : M. Karim TRAD, M. Yann DREVILLON et GAT INVESTISSEMENT
* Membres du Comité RH (Nomination & Rémunération) : M. Tahar LADJIMI, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH) et MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II (MPEF II).
* Membres du Comité de Placement : M. Mohamed DKHILI, M. Tahar LADJIMI, MAGHREB PARTICIPATION HOLDING (MPH) et MAGHREB PRIVATE EQUITY FUNDS II (MPEF II)

2021R01359BCFA5

GAT VIE

Bilan, Comptes de Résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2020 (en DT)

Soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2021

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPERATIONS NETTES	
			2020	2019
Actifs incorporels	1 267 679	650 853	616 825	798 598
Actifs corporels d'exploitation	562 968	250 811	312 157	113 849
Placements	204 285 141	941 017	203 344 124	174 971 143
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 605 219		3 605 219	3 023 819
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 605 605		1 605 605	1 610 429
Créances	9 056 122	640 566	8 415 556	6 135 883
Autres éléments d'actif	12 032 079	94 719	11 937 360	6 901 030
TOTAL ACTIF	**232 414 813**	**2 577 966**	**229 836 846**	**193 554 752**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2020	2019
Capitaux propres		
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	12 787 587	10 772 100
Résultat net de l'exercice	2 169 336	3 154 759
Total capitaux propres avant affectation	**14 956 923**	**13 926 859**
Passif		
Provisions pour autres risques et charges	548 794	453 884
Provisions techniques brutes	198 747 040	167 339 466
Provisions des Contrats en Unité de Compte	3 604 344	3 023 373
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	1 605 605	1 610 429
Autres dettes	1 441 229	1 790 440
Autres passifs	8 932 912	5 410 300
Total passif	**214 879 923**	**179 627 893**
Total des capitaux propres et du passifs	**229 836 846**	**193 554 752**

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	BRUT	CESSION	2020	2019
Primes	63 894 460	-580 349	63 314 111	61 231 404
Produits des placements	22 090 382		22 090 382	13 821 008
Charge de sinistres	-42 906 229	-63 965	-42 970 194	-14 384 923
Variation des autres provisions techniques	-31 936 902	65 712	-31 871 190	-52 505 810
Participation aux bénéfices et ristournes	-27 647	342 746	315 099	290 999
Frais d'exploitation	-2 039 434	51 127	-1 988 306	-2 782 364
Autres charge techniques	-1 503 149		-1 503 149	-1 079 494
Charges de placements	-694 025	-27 328	-721 353	-860 802
Produits de Placements alloués, transférés à l'état de résultat non technique	-307 608		-307 608	-485 492
Résultat Technique Vie	**6 569 848**	**-212 055**	**6 357 793**	**3 244 526**

ÉTAT DE RÉSULTAT	2020	2019
Résultat technique Vie	**6 357 793**	**3 244 526**
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat Vie	307 608	485 492
Autres Produits non techniques	14 155	0
Autres Charges non techniques	-5 188	-908
Résultat Provenant des Activités Ordinaires avant Impôt	**6 674 368**	**3 729 110**
Impôt sur résultat	-4 472 056	-529 008
Pertes extraordinaires	-32 975	-45 344
Résultat Provenant des Activités Ordinaires après Impôt	**2 169 336**	**3 154 759**

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN	2020	2019
Engagements reçus	10 747 300	774 945
Engagements donnés		0

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	3 275 237	1 110 504
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-164 470	-998 248
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1 120 000	-1 120 000
Variation de trésorerie	**1 990 767**	**-1 007 744**
Trésorerie au début de l'exercice	**1 021 818**	**2 029 562**
Trésorerie de fin d'exercice	**3 012 586**	**1 021 818**

Extrait des Notes aux états Financiers au 31/12/2020

I. NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Le bilan de l'exercice 2020 totalise tant à l'actif qu'au passif 229 836 846 dinars contre 193 554 752 dinars en 2019 accusant ainsi une hausse de 19%.

L'exercice 2020 a dégagé un résultat bénéficiaire net d'impôt de 2 169 336 dinars contre un bénéfice net d'impôt de 3 154 759 dinars en 2019.

Les primes acquises au cours de l'exercice comptable 2020 nettes d'impôts et d'annulation et de cession s'élèvent à 63 314 111 dinars contre 61 231 404 dinars l'exercice 2019.

GAT VIE

Bilan et Etat d'Evolution des Capitaux Propres au 31/12/2020 (en DT) après affectation des résultats approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19/04/2021

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPERATIONS NETTES	
			2 020	2 019
Actifs incorporels	1 267 679	-650 853	616 825	798 598
Actifs corporels d'exploitation	562 968	-250 811	312 157	113 849
Placements	204 285 141	-941 017	203 344 124	174 971 143
Actifs représentant les contrats en Unité de Compte	3 605 219		3 605 219	3 023 819
Part des réassureurs dans les provisions techniques	1 605 605		1 605 605	1 610 429
Créances	9 056 122	-640 566	8 415 556	6 135 883
Autres éléments d'actif	12 032 079	-94 719	11 937 360	6 901 030
Total de l'actif	**232 414 813**	**-2 577 966**	**229 836 846**	**193 554 752**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2 020	2 019
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	7 000 000
Réserves et primes liées au capital	1 196 239	1 146 500
Autres capitaux propres	443 314	443 314
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818	1 878 818
Résultat reporté	3 318 552	2 338 227
Total capitaux propres après affectation	**13 836 923**	**12 806 859**
Passif		
Provisions pour risques et charges	548 794	453 884
Provisions techniques brutes	198 747 040	167 339 466
Provision des contrats en Unité de compte	3 604 344	3 023 373
Dettes pour dépôts reçus des réassureurs	1 605 605	1 610 429
Autres dettes	2 561 229	2 910 440
Autres passifs	8 932 912	5 410 300
Total du passif	**215 999 923**	**180 747 893**
Total des capitaux propres et du passifs	**229 836 846**	**193 554 752**

État d'évolution des Capitaux Propres après affectation des résultats

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	7 000 000			7 000 000
Réserves Légales	680 989	19 011		700 000
Réserves Facultatives	213 511			213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314			443 314
Fonds Social	232 728	50 000		282 728
Résultats Reportés	2 338 227	980 326		3 318 552
Réserve spéciale pour réinvestissement	1 878 818			1 878 818
Résultats de l'exercice 2020	2 169 336	-1 049 336	-1 120 000	0
Total des Capitaux Propres	**14 956 923**	**0**	**-1 120 000**	**13 836 923**

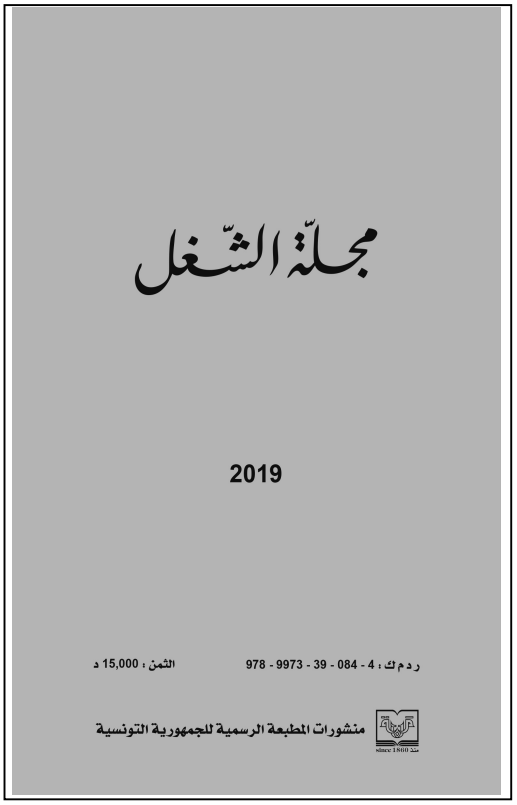
GAT VIE

SA au capital social : 7.000.000 dinars
Siège social : 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis
I.U. n°: 033270B

Liste des membres du Conseil d'administration de GAT VIE

Membre	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
Personnes physiques :				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général (PDG)	2020-2021-2022	PDG	-PDG de GAT Assurances -PDG GAT Immobilier -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2020-2021-2022	Conseiller	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2020-2021-2022	DG de TUNINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Personnes morales :				
Maghreb Participation Holding (MPH)	Administrateur représenté par : M. Marwan MABROUK	2020-2021-2022	Holding	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
Private Equity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par : Mme Héla TRIKI	2020-2021-2022	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Assurances -Administrateur GAT Investissement
GAT Assurances (3 sièges)	Administrateur représenté par : M. Mohamed DKHILI	2020-2021-2022	Assurances	-Administrateurs GAT Immobiliers -Administrateurs GAT Promotion Immobilière -Administrateur GAT Investissement

2021R01360BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-084-4

الحجم : 20 X 13

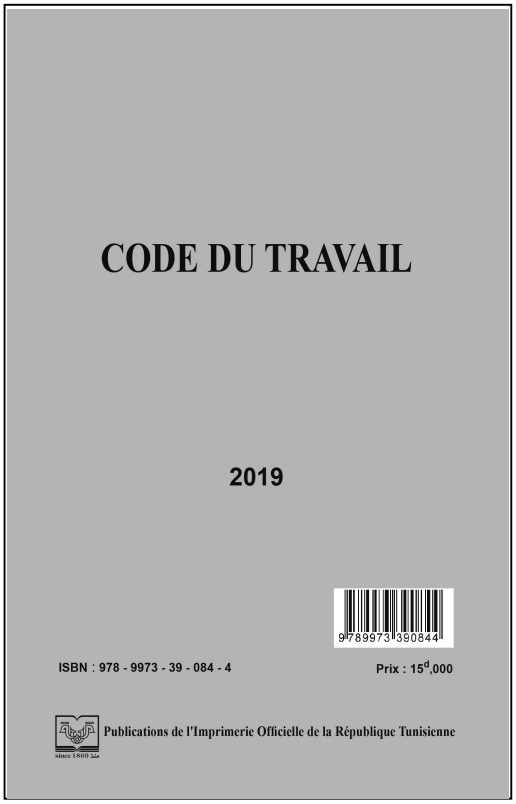
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-084-4

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

